

« L'encampement » en Europe et autour de la Méditerranée

- Pays de l'Union européenne¹
- Pays candidats à l'Union européenne
- Pays concernés par la politique européenne de voisinage (PEV), liés à un plan d'action

(1) L'Islande, la Norvège et la Suisse ne font pas parties de l'Union européenne, mais elles ont intégré les acquis de Schengen dans leur législation.

Camp ouvert
Camp fermé

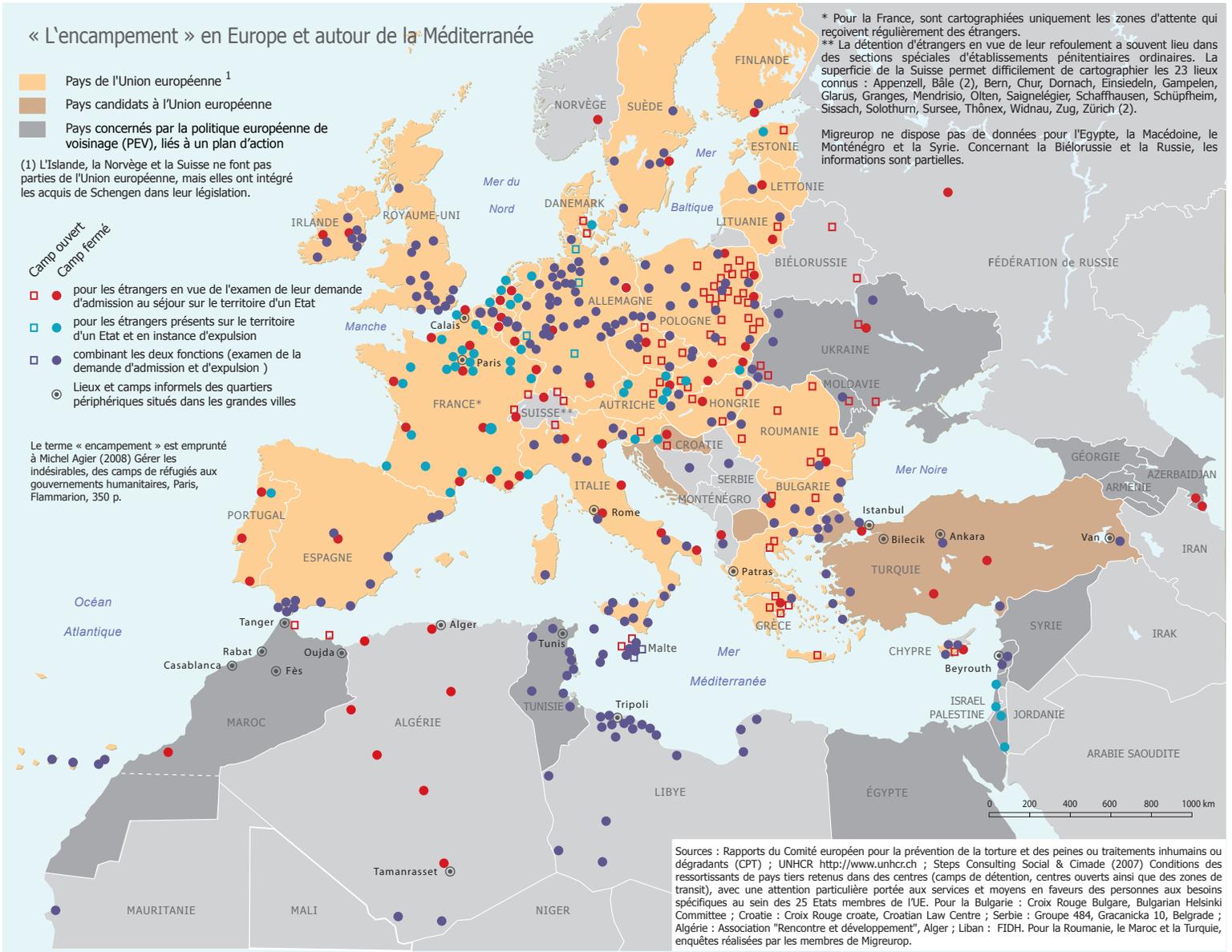
- pour les étrangers en vue de l'examen de leur demande d'admission au séjour sur le territoire d'un Etat
- pour les étrangers présents sur le territoire d'un Etat et en instance d'expulsion
- combinant les deux fonctions (examen de la demande d'admission et d'expulsion)
- Lieux et camps informels des quartiers périphériques situés dans les grandes villes

Le terme « encampement » est emprunté à Michel Agier (2008) Gérer les indésirables, des camps de réfugiés aux gouvernements humanitaires, Paris, Flammarion, 350 p.

* Pour la France, sont cartographiées uniquement les zones d'attente qui reçoivent régulièrement des étrangers.

** La détention d'étrangers en vue de leur renvoi a souvent lieu dans des sections spéciales d'établissements pénitentiaires ordinaires. La superficie de la Suisse permet difficilement de cartographier les 23 lieux connus : Appenzell, Bâle (2), Bern, Chur, Dornach, Einsiedeln, Gampelen, Glarus, Granges, Mendrisio, Olten, Saignelégier, Schaffhausen, Schüpfheim, Sissach, Solothurn, Sursee, Thônex, Widnau, Zug, Zürich (2).

Migreurop ne dispose pas de données pour l'Égypte, la Macédoine, le Monténégro et la Syrie. Concernant la Biélorussie et la Russie, les informations sont partielles.



Sources : Rapports du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) ; UNHCR <http://www.unhcr.ch> ; Steps Consulting Social & Cimade (2007) Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres (camps de détention, centres ouverts ainsi que des zones de transit), avec une attention particulière portée aux services et moyens en faveur des personnes aux besoins spécifiques au sein des 25 Etats membres de l'UE. Pour la Bulgarie : Croix Rouge Bulgare, Bulgarian Helsinki Committee ; Croatie : Croix Rouge croate, Croatian Law Centre ; Serbie : Groupe 484, Gracanicka 10, Belgrade ; Algérie : Association "Rencontre et développement", Alger ; Liban : FIDH. Pour la Roumanie, le Maroc et la Turquie, enquêtes réalisées par les membres de Migreurop.